



DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 novembre 2013 à 15 h, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Sylvie Lopez, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration et Messieurs Jean-Claude Anglars, président du bureau du conseil d'administration et Fernand Nicolau, membre du bureau.

Membres absents ou excusés : Madame Monique Aliès, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration, et Monsieur Serge Roques, 1^{er} vice-président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 7 novembre 2013 conformément aux dispositions du règlement intérieur relatives aux modalités de convocation d'une nouvelle réunion suite à l'annulation de la réunion du 4 novembre qui n'a pu se tenir faute de quorum.

4 – RÉFORME DE MATÉRIELS

Vu le rapport n° 6.

Vu les deux règlements de mise en vente des matériels et véhicules réformés adoptés par le conseil d'administration et notamment celui relatif à la vente aux collectivités qui prévoit que la publicité de ces cessions est assurée par le SDIS, à charge pour les collectivités intéressées de faire acte de candidature étant précisé que l'attribution éventuelle des lots est décidée par une commission de réforme composée des membres de la commission d'appels d'offres.

Considérant que le bureau a délibéré sur une liste des matériels à réformer et que la procédure de vente aux collectivités a été mise en œuvre le 24 septembre dernier avec remise des offres d'achat pour le 17 octobre.

Vu les offres reçues listées dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	N° du lot	Description	Évaluation	Proposition financière
Commune de Séverac le Château	18	Contrôleurs	10,00 €	10,00 €
	27	Cuve air	200,00 €	200,00 €
	32	Tronçonneuses	100,00 €	100,00 €
	26	Compresseur air	500,00 €	500,00 €
	23	Échelles	200,00 €	200,00 €

Considérant par ailleurs que l'État, par l'intermédiaire des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, a fait appel à la solidarité des SDIS pour la cession gratuite de matériels au Niger et qu'en ce sens il est proposé de céder gratuitement un fourgon pompe tonne réformé.

Considérant que la commission de réforme qui s'est réunie le 4 novembre dernier a donné un avis favorable à la cession à la commune de Séverac le Château des matériels demandés aux conditions proposées ainsi qu'à la cession gratuite au Niger d'un fourgon pompe tonne réformé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- autorise la cession à la commune de Séverac le Château des matériels demandés listés dans la tableau ci-dessus aux conditions proposées,
- autorise la cession gratuite au Niger d'un fourgon pompe tonne réformé.
- autorise le président à signer tous actes y afférents.

Fait à Rodez, le 02 DEC. 2013

Le Président,


Jean-Claude Anglars